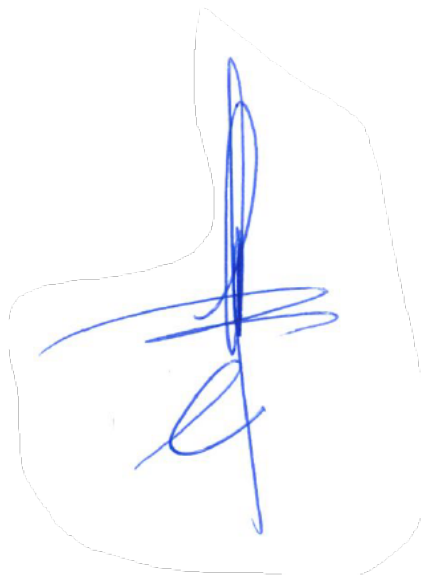


SARL 66 soixante six INTERIM

133 Avenue Alfred Kastler
Tecnosud I
66100 PERPIGNAN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	125	125		
	Fonds commercial	220 000		220 000	220 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	1 405	913	492	
Autres immobilisations corporelles	81 997	23 963	58 034	60 790	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 620		1 620	1 620	
Total de l'actif immobilisé (III)		305 147	25 001	280 146	282 410
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	834 529	10 978	823 551	685 993
	Autres créances	21 634		21 634	10 686
	Charges constatées d'avance	6 613		6 613	4 716
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	214 642		214 642	331 039	
Total de l'actif circulant (IV)		1 077 418	10 978	1 066 440	1 032 434
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 382 565	35 979	1 346 586	1 314 844

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

1620

1 620

(2) dont créances à moins d'un an

864 395

703 015

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 50 000)	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	287 373	287 373
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	225 561	252 591
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	567 934	594 964
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	25	124
	Emprunts et dettes financières divers (2)	269 124	262 074
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 356	14 046
	Dettes fiscales et sociales	488 954	437 875
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 193	5 760
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	778 652	719 880
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 346 586	1 314 844
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		225 560,90	252 590,64
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		778 652	719 880
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 346 586 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 228 069 euros** et un total **charges** de **3 002 508 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **225 561 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Il s'agit d'un changement de réglementation, et donc d'un changement de méthode comptable qui s'applique de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

S'agissant d'un changement de réglementation qui s'impose à l'entité, il n'a pas à être justifié.

Les principales dispositions de ce règlement portent sur :

- La nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique des transferts de charges
- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers
ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Les changements de méthodes comptables induits par l'application des nouvelles dispositions de Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitements des comptes antérieurs.

En revanche, étant donné que le Règlement impose de présenter la colonne comparative selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le Règlement et que ceux-ci diffèrent de ceux applicables avant son entrée en vigueur, des modifications de présentations doivent être opérées dans la colonne comparative 2024, dans le seul objectif de respecter ces nouveaux modèles.

Ces modifications de présentation sont de plusieurs ordres :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Reclassement de certaines lignes du Bilan et du Compte de Résultat
- Reclassement lié à la suppression technique des transferts de charges

Impact sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 :

- Transfert de charges salariés :
- comptes 2024 : 791000 et 7914000 pour 19 865.27€
- comptes 2025 : 649100 et 6491200 pour - 16 394.20€

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	220 125					220 125
5	220 125					220 125
	739		666			1 405
	7 373					7 373
	75 633		4 783		5 791	74 624
	83 745		5 448		5 791	83 402
	1 620					1 620
	1 620					1 620
	305 490		5 448		5 791	305 147

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			125			125
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			125			125
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			739	174		913
Autres Instal., agencement, aménagement divers			5 540	1 079		6 618
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			16 677	6 459	5 791	17 345
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			22 955	7 712	5 791	24 876
TOTAL			23 080	7 712	5 791	25 001

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		10 978		10 978
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		10 978		10 978
TOTAL GENERAL			10 978		10 978
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			10 978		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 620	1 620	
	Clients douteux ou litigieux	26 347	26 347	
	Autres créances clients	808 182	808 182	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 341	2 341	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	10 014	10 014	
	Débiteurs divers	9 279	9 279	
	Charges constatées d'avance	6 613	6 613	
	TOTAL DES CREANCES	864 395	864 395	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	10 014		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	25	25		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 356	15 356		
	Personnel et comptes rattachés	192 301	192 301		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 880	66 880		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	196 551	196 551		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	33 221	33 221		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	269 124	269 124		
	Autres dettes	5 193	5 193		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	778 652	778 652		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	269 124			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	10,0000	50 000,00

66 SOIXANTE SIX INTERIM
EURL au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 133 Avenue ALFRED KASTLER, TECNOSUD 1
66100 PERPIGNAN
803 283 563 R.C.S de PERPIGNAN

(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

DECISION N° 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 225 560,90 euros de la manière suivante :

- Dotation à la réserve spéciale : 14 586,00 euros
- En distribution de dividendes : 210 974,90 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 210 974,90 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 29 avril 2026.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique du 29 avril 2026.

La Gérance

Stephane BECERA

